



## PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE EN GUINEE

---

**Financement : Banque Mondiale**

**AVIS D'APPEL A PROJETS PDACG**

**N° AP/001/ MAGEL/PDACG/ Mai 2023**

### Contexte

La République de Guinée a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don/crédit pour effectuer des paiements au titre de la sous composante 2.2 (financement de l'investissement privé pour des chaînes d'approvisionnement inclusives). Ce financement se fera à travers un mécanisme de Subventions de Fonds de Contrepartie du Projet (FSCP).

Le FSCP contribue à mettre en place des conditions favorables pour le développement de l'agrobusiness en Guinée. Il a pour objectif d'aider les investisseurs privés, dans les chaînes de valeur des filières prioritaires ciblées par le PDACG, à améliorer leur accès aux investissements à travers trois (3) Guichets de cofinancement à savoir :

- Guichet A (Grand) : Investissement de plus de 1 million de dollars US
- Guichet B (Moyen) : Investissement > 100 000 USD à 1 million USD
- Guichet C (Petit) : Investissement de 10 000 \$US à 100 000 \$US

C'est à ce titre que, l'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP), lance le présent appel à projets.

### Critères d'éligibilité et de sélection

Les systèmes de production ciblés/éligibles

- Exercer dans les chaînes de valeur agricoles de : Fonio, Fruits, Bétail-Volaille, Anacarde
- Production, transformation et commercialisation ;
- Vente/fourniture d'intrants ;
- Emballage et conditionnement ;
- Prestation de services ;
- Activités orientées vers le marché pour le maillage de l'acheteur au vendeur ;
- Technologie innovante et solution numérique (solaire, digitalisation, etc.) ;
- Production de semence de haut rendement, phytosanitaire, et divers produits agricoles

### **Critères d'Eligibilités des sous-projets**

Seront éligibles au FSCP, tout sous-projet présenté par tout promoteur individuellement ou organisé en :

- Micro Petite et Moyenne Entreprise (MPME),
- Associations, coopératives, unions, groupements ou GIE
- Associations et organisations professionnelles

- Structure légalement constituée

Remplissant les critères d'éligibilité ci-dessous :

- Être un promoteur d'un sous-projet associé aux chaînes de valeurs agricoles cibles du Projet (80% des sous projets). Cependant, une opportunité sera donnée de soutenir des investissements privés prometteurs dans toute chaîne de valeur agricole et toute région du pays, en fonction des perspectives de marché spécifiques de l'investissement, du profil de l'investisseur, de l'impact économique et social attendu sur l'économie locale et de la contribution à la réalisation de l'Objectif du projet (20% sous projets);
- Justifier une existence d'au moins trois (3) ans d'activités dans les chaînes de valeurs pour les guichets A et B ;
- Justifier une existence d'au moins deux (2) ans d'activités dans les chaînes de valeurs pour le guichet C ;
- Être légalement autorisé à faire des affaires en Guinée en vertu des lois en vigueur du pays ;
- Être une organisation solide et formelle avec des états financiers certifiés par un professionnel inscrit à un ordre des experts-comptables qui permettent de prouver qu'elles sont solvables et qu'elles contribuent déjà au développement local, pour les guichets A et B ;
- Démontrer sa compétence dans la durée, pour le guichet A.
- Justifier d'un acte de sécurisation foncière
- Être légalement constitué et reconnu (joindre agrément, autorisation d'exercice)

Toutes les propositions doivent être rédigées dans le canevas disponible. Celles rédigées à la main et/ou avec un autre canevas ne sont pas acceptées.

Le canevas de soumission et la requête de financement sont téléchargeables sur le site web du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAGEL), de l'APIP, de la chambre d'agriculture, la chambre des mines, chambre de commerce. Le dossier d'appel à projets peut être retiré également auprès des antennes régionales de l'APIP et des directions préfectorales de l'agriculture et de l'élevage.

Les personnes morales ou physiques intéressées sont invitées à remplir le formulaire et à le soumettre sous pli fermé contenant une copie numérique sur clé USB auprès de **l'Unité de coordination et d'exécution du PDACG, sis au Quartier Cameroun, Immeuble Feela, 5e étage, commune de Dixinn Conakry (Près du Centre de l'Autonomisation des femmes), au plus tard le 09 Juin 2023 à 15 h 00 mn, contre remise d'une attestation de dépôt.**

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet : téléphone :(+224) 622 04 18 17 tous les jours ouvrables de **09 heures à 16 heures**.  
Email : [infopdacgap@gmail.com](mailto:infopdacgap@gmail.com),

**Le Coordonnateur National**

**BAH Ousmane**